

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du 4 avril 2023 à 18h

**Date de convocation :** le 28 mars 2023

**Secrétaire de séance :** Liliane POIVERT

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

**Nombre de membres en exercice :** 34

**Nombre de membres présents votants :** 19

**Mesdames :** Chantal GANTCH, Martine LECOULEUX, Emeline BOURDAT-BRISSEAU, Liliane POIVERT, Karine MAUBERT SBILE, Aurore ROSSI

**Messieurs :** Philippe BUISSON, Denis SIRDEY, Jacques BREILLAT, Thierry BLANC, Antoine GARANTO, Bernard LAURET, Philippe BECHEAU, Alain VALLADE, Daniel FENELON, Marc SAHRAOUI, José BLUTEAU, Pierre ROBERT

## Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022 du Budget Annexe ADS du Pôle Territorial du Grand Libournais

Le Comité Syndical, après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratif et de Gestion de l'exercice 2022, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :

### ⇒ Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	<b>Excédent :</b>	<b>44.398,79 €</b>
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 002 du CA) :	<b>Excédent :</b>	
	Déficit :	<b>8.318,44 €</b>
Résultat de clôture à affecter : (A1)	<b>Excédent :</b>	<b>36.080,35 €</b>
(A2)	Déficit :	

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'Investissement :**

Résultat de la section d'Investissement de l'exercice :	<b>Excédent :</b> Déficit	<b>16.575,96 €</b>
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 001 du CA) :	<b>Excédent :</b> Déficit :	<b>4.354,76 €</b>
Résultat comptable cumulé : (à reporter au R001) (à reporter au D001)	<b>Excédent :</b> Déficit :	<b>20.930,72 €</b>
Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :		0 €
Recettes d'Investissement restant à réaliser :		0 €
Solde des Restes A Réaliser :		0 €
(B) besoin (-) réel de financement :		0 €
Excédent (+) réel de financement		0 €

⇒ **Affectation du résultat de la section de Fonctionnement :****Résultat excédentaire (A1) :**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (Recette budgétaire au compte R 1068) :

En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068) :

**SOUS TOTAL (R1068) :**

En excédent reporté à la section de Fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1) : 36.080,35 €

**Résultat déficitaire (A2) en report, en solde débiteur**

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté  <b>36.080,35 €</b>	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 : Solde d'exécution N-1  <b>20.930,72 €</b> R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,

Le 04/04/2023

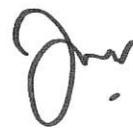
La secrétaire de séance,

Liliane POIVERT



Le Président,

Jacques BREILLAT



Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le



ID : 033-200052181-20230404-D112023-DE